



Délibération No. 02-2026 Actualisation des tarifs

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mardi 20 janvier 2026

étaient présents

Au titre de l'Etat

- . M. Florent Gallardo représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . M. Jacques Deville, Conseiller Livre et lecture, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, conseiller

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, conseiller
- . M. Gérard Lefèvre, Maire adjoint

Personnalité qualifiée

- . M. Lucas Hureau

Représentants du personnel

- . Mme Hélène Topouria
- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée, avait donné pouvoir à M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée.

Etaient excusés

- . Mme Martine Pinville, conseillère, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean François Dauré, conseiller, Département de la Charente
- . Mme Hélène Gingast, vice-présidente, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . M. Frédéric DeFaccio, Directeur des Arts et de la Culture, Ville d'Angoulême
- . M. Thomas Schnabel, Directeur de la Culture et de la Politique de l'Image, GrandAngoulême
- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . M. Sylvain Pothier Leroux, point focal Ville Créative Unesco, Ville d'Angoulême
- . Mme Sophie Dartai, adjointe au comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Charline Claveau, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Frédéric Vilcocq, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Nathalie Leuret, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Isabelle Barrere, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Jérôme Sourisseau, Département de la Charente
- . Mme Maylis Descazeaux, DRAC nouvelle Aquitaine
- . Mme Anne Claire Rocton, DRAC nouvelle Aquitaine

présents : 8

pouvoir : 1

votants : 9 (sur 13 membres)

la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No. 02-2026 Actualisation des tarifs

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».
- Vu la précédente délibération n°14-2025 en date du 17 juillet 2025 relative aux tarifs de la Cité.

➤ Exposé des motifs

La Cité propose ci-après un ajout de tarif spécifique pour les évènements et programmations temporaires du musée. Celui-ci sera applicable à compter du 02 février 2026.

A l'occasion de l'opération « Le Grand Off » qui sera organisé du 29 janvier au 1^{er} février 2026, une installation/exposition appelée « Le train fantôme », et créée par Stéphane Blanquet, sera déployée au Vaisseau Moebius. Après la période « Le Grand Off » l'installation/exposition restera présentée au public jusqu'au 30 août 2026.

L'accès à cette installation/exposition sera comprise dans le prix d'une entrée classique au musée. Toutefois elle pourra également être accessible sans entrée au musée avec un tarif spécifique qu'il convient de créer.

Ainsi il est proposé d'ajouter un tarif spécial dans la rubrique « Musée expositions temporaires » :

- **Tarif évènements** d'un montant de **2,50€** qui donnera accès uniquement aux évènements et aux installations temporaires.

Les autres tarifs, dernière version votée en Conseil d'administration du 17 juillet 2025 (Délibération No. 14-2025), restent inchangés.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité

- de valider la mise à jour des tarifs ainsi proposée conformément aux modifications indiquées ci-dessus ;

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

